

documentation

# Ascodocpsy, un réseau documentaire en santé mentale

NATHALIE BERRIAU

La documentation est à la fois une aide à la décision médicale et administrative, et un outil pour la formation et la recherche. Elle s'affirme aujourd'hui comme une nécessité pour les acteurs de l'hôpital.

En 1984, les documentalistes de quelques centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie ont ébauché un réseau, afin de mutualiser les outils et de valoriser l'activité et les produits documentaires de leurs centres de documentation respectifs. Ce réseau, dénommé "Ascodocpsy", a permis l'échange de données permettant la création de bases de données locales (articles de périodiques, titres de périodiques, ouvrages, thèses, etc.) et l'élaboration d'une liste de mots-clés spécifiques au champ de la santé mentale et des hôpitaux.

Tous ces outils ont ainsi participé au développement considérable des échanges documentaires entre ces différents établissements.

À partir de cette expérience, et pour renforcer les services et outils documentaires mis en place depuis des années, l'Association des établissements gérant des secteurs de santé mentale (ADESM) et l'Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents des commissions médicales d'établissements (CME) des centres hospitaliers, ont souhaité :

- favoriser la coopération documentaire entre les établissements de santé mentale ;
- renforcer la diffusion de la culture psychiatrique francophone ;

■ Promouvoir la documentation psychiatrique française, tel a été l'objectif des membres du réseau "Ascodocpsy" formalisé en 1999 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public ■ Deux chantiers majeurs sont actuellement en cours au sein de ce réseau : l'élaboration d'un thésaurus en santé mentale et la création du site internet du réseau.

- promouvoir le développement des centres de documentation par le recrutement de professionnels, la formation permanente et la création d'un statut de documentaliste ;

- développer des partenariats avec les organismes acteurs dans le champ de la santé mentale. L'ensemble des parties concernées a donc souhaité, par cette création, lancer un message fort aux pouvoirs publics et à l'ensemble des établissements et organismes concernés par la promotion de la documentation psychiatrique française.

Pour atteindre ces objectifs, elles ont alors proposé la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP)\*, qui prendra, à partir de 1999, la suite de ce réseau informel. Dès lors, les établissements de santé en psychiatrie et les associations ou organismes approuvant ces objectifs pouvaient y adhérer. À ce jour, le réseau compte 80 établissements.

## LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

L'originalité du GIP consiste notamment dans le fait que chaque établissement est représenté par son directeur, son président de commission médicale d'établissement (CME) et son documentaliste. Cette représentation tripartite garantit les liens du

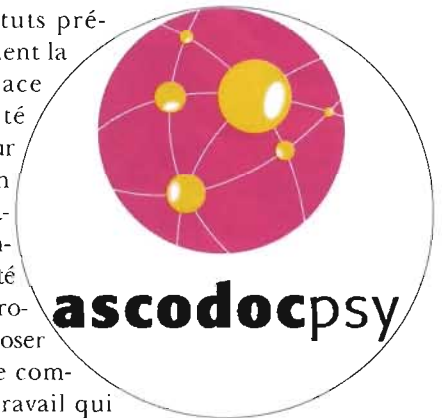
partenariat institutionnel nécessaire au développement de la fonction documentaire au sein des établissements.

Le fonctionnement du GIP est assuré par une assemblée générale et un conseil d'administration. Les statuts prévoient également la mise en place d'un comité technique pour l'organisation de la coopération documentaire. Ce comité a comme prérogative de proposer la création de commissions de travail qui doivent l'aider dans cette tâche. Aujourd'hui, cinq commissions existent, essentiellement composées de documentalistes, mais aussi de quelques médecins et directeurs.

■ La commission informatique est responsable de la création de la base de données francophone en santé mentale, qui reste le projet prioritaire du GIP. Pour cela, elle doit réfléchir à la centralisation et à la récupération des données dispersées dans les bases locales du réseau. Cette base, qui devrait voir le jour en 2004-2005, comprendra le dépouillement partagé de plus d'une centaine de périodiques. ►

## MOTS CLÉS

- Coopération documentaire
- Documentation psychiatrique
- Hôpital
- Réseau
- Santé mentale



## DÉFINITION

- GIP. Un groupement d'intérêt public (GIP) est une personne morale de droit public à caractère non lucratif, dotée de l'autonomie financière, qui associe des partenaires publics et privés (loi n° 82-610 du 15 juillet 1982, art. L713-12 du code de la santé publique).

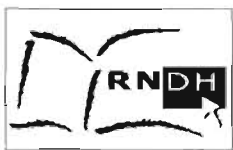
## POUR NOUS REJOINDRE

La contribution annuelle d'un établissement est fonction de son budget. Pour l'année 2003, les cotisations décidées par l'assemblée générale du GIP sont pour un

- budget inférieur ou égal à 30 millions d'euros : 770 € ;
- budget compris entre 30 et 60 millions d'euros : 1 540 € ;
- budget supérieur à 60 millions d'euros : 2 310 €.

## JOURNÉES ANNUELLES

- Chaque année, un établissement membre du GIP accueille les Journées annuelles du réseau, qui rassemblent pendant deux jours les documentalistes autour de questions professionnelles.
- Elles auront lieu cette année les 25 et 26 septembre 2003 au Centre hospitalier Esquirol à Limoges (87)



Rubrique réalisée avec le RNDH

## L'AUTEUR

Nathalie Berriau, coordinatrice d'Ascodocpsy, CH Saint-Jean-de-Dieu, Lyon (69)

► Elle participe également à la constitution d'un carnet des sites les plus utiles pour les membres du réseau, notamment en alimentant l'annuaire des sites de la BDSF. Cette commission assure, en outre, la réalisation du site web de l'association. Enfin, elle élabore les règles d'échanges de données pour permettre la circulation des données entre les trois logiciels existant majoritairement dans le réseau.

■ La commission juridique est chargée des questions traitant des droits d'auteurs et de la charte d'engagement des membres du réseau. En collaboration avec la commission informatique, elle réfléchit également à l'évolution d'une base de données juridique, actuellement utilisée par une partie des membres du réseau. Elle travaille également en collaboration avec le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) et l'Association des professionnels de l'information et de la documentation à une meilleure reconnaissance des métiers de la documentation.

■ La commission relations internes est chargée des outils de communication : guides du réseau et des procédures, répertoire des personnes ressources, bulletin trimestriel de liaison "Des nouvelles d'Ascodocpsy". Elle vérifie la conformité à la charte graphique du réseau des documents produits sous l'estampille "Ascodocpsy". Elle a notamment assuré la création d'une plaquette de présentation du GIP et l'un de ses

membres a participé au comité *ad hoc* de création du logo.

■ La commission vocabulaire a la responsabilité de la réalisation du thésaurus en santé mentale, construit à partir de la liste des mots-clés et des termes repérés pour la compléter utilement. Ce thésaurus sera ensuite utilisé pour indexer l'ensemble des documents référencés dans les bases du réseau.

■ La commission normalisation/dépouillement partagé est responsable de l'harmonisation des normes d'indexation utilisées dans le réseau et veille au bon déroulement du dépouillement partagé des revues.

■ La coordinatrice (salariée par le GIP) assure, en lien avec les différentes instances, le développement et la réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration et appliqués par le comité technique. En participant à toutes les réunions des différentes commissions et du comité technique, elle assure ainsi la cohérence des actions engagées.

## LES PRODUITS ET SERVICES DOCUMENTAIRES ACTUELS

■ Les produits documentaires actuels concernent :

- les bases de données bibliographiques qui mettent en commun les fonds documentaires des établissements adhérents (articles de revues, ouvrages, thèses et mémoires) ;

- le catalogue collectif des périodiques et son annuaire de localisation.

■ Les services documentaires portent sur :

- le prêt de documents entre bibliothèques et centres de documentation adhérents à "Ascodocpsy" ;
- la recherche documentaire intra-réseau.

■ Le bulletin de liaison "Des nouvelles d'Ascodocpsy" est diffusé

trimestriellement à tous les partenaires du GIP.

## LES RÉALISATIONS EN COURS

■ Aujourd'hui, "Ascodocpsy" travaille à l'élaboration d'un thésaurus en santé mentale qui couvrira le champ de connaissance des établissements membres du GIP. Ce travail se fait à partir de la liste des mots clés collectés depuis le début des bases de données.

■ Deuxième chantier, le site internet du réseau devrait voir le jour dans ces prochaines semaines et sera disponible à l'adresse suivante : [www.ascodocpsy.org](http://www.ascodocpsy.org), avec un accès grand public et un accès réservé aux membres du GIP.

- Dans sa partie accessible au grand public, le site proposera une présentation du GIP (objectifs, projets, produits et services, membres...).

- Dans sa partie réservée, le site servira de support d'archivage : on y trouvera les comptes rendus des différentes commissions, du comité technique et du conseil d'administration, de même que les fichiers du dépouillement partagé (dépouillement des revues) que récupéreront les centres de documentation pour les intégrer dans leurs bases de données.

On pourra encore y consulter le guide des procédures fixant les modalités de travail en matière de prêt entre bibliothèques, de recherche documentaire, d'indexation, etc.

Des documents de référence seront également mis à la disposition des documentalistes pour mutualiser leurs connaissances, comme des exemples de cahiers des charges pour une informatisation. C'est dans cette partie réservée que l'on pourra télécharger le futur thésaurus.

Quant à la future base en santé mentale, elle devrait être accessible sur ce site lorsqu'elle sera finalisée (2004-2005). ■